

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe de technicien d'art

Métiers de la céramique
Spécialité « céramique »

SESSION 2016

Épreuve orale d'admissibilité n°1 : histoire de l'art

La phase d'admissibilité comporte une épreuve orale consistant en une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier.

(préparation : vingt minutes ; durée vingt minutes ; coefficient 1).

SUJET n°5

Le style « Empire » et les œuvres céramique de cette période.

Le candidat pourra s'appuyer sur les illustrations jointes au sujet.





